

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

Ouagadougou, le 22 MAI 2023

N° 23-00593 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, le candidat dont le nom suit, précédemment placé sur la liste d'attente au concours direct de recrutement de cinquante-cinq (55) élèves Agents Supérieurs d'Élevage et de Santé Animale, session 2022, est déclaré admis en remplacement d'un candidat défaillant.

C'est:

Admis

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N° CNIB	DATE NAISS.
8°	BOUGMA RASMANE	2118_0216_2439_8607	B8213255	31/12/96

Arrêté la présente liste à un (01) admis.

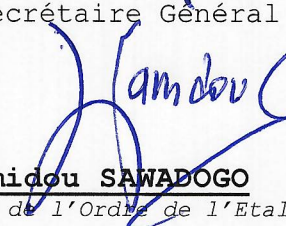
Défaillant

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N° CNIB	DATE NAISS.
6°	LANKOANDE ERIC	2105_1216_2322_7466	B14803516	31/12/95

Arrêté la présente liste à un (01) nom.

Le candidat déclaré admis est invité à prendre attache avec l'Ecole Nationale d'Élevage et de Santé Animale (ENESA), dans les plus brefs délais.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général


Hamidou SAWADOGO

Officier de l'Ordre de l'Étalon

